

18.00105

Motion relative à la PAC post 2020 en Centre-Val de Loire

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session le 23 février 2018 et le 9 mars 2018, sous la présidence de Jean-Pierre LEVEILLARD

Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS cedex 9
Tél. : 02 38 71 91 10
Fax : 02 38 71 91 12
Email : accueil@centre.chambagri.fr

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant la communication présentée par la Commission Européenne le 29 novembre 2017 sur la PAC à partir de 2020, et la contribution sur l'avenir de la PAC et des fonds de cohésion adoptée par le Conseil régional en Session le 22 février 2018

Constatant que les réformes de la PAC de 2003, 2009 et 2013 ont déjà conduit à une baisse des aides du premier pilier de la PAC de plus de 270 millions d'euros chaque année en Centre-Val de Loire, soit plus du tiers de l'enveloppe régionale initiale

Considérant que les exploitations de la région n'ont rien de « favorisé », comme en attestent les résultats du RICA ces dernières années (12^{ème} rang sur 22 en 2013 pour le revenu par agriculteur, puis 15^{ème} rang en 2014, 8^{ème} rang en 2015 et 22^{ème} rang en 2016)

Constatant la très grande complexité de la PAC 2014-2020, tant au niveau du 1^{er} pilier que de son 2^{ème} pilier, qui décourage les agriculteurs

Demande une PAC reflétant un projet agricole ambitieux au-delà de 2020, avec un budget à la hauteur des besoins

Exige une simplification de la PAC et des mesures qui y sont attachées